

Ecole de La Sure en Chartreuse
Le village, Pommiers la Placette
38340 La Sure en Chartreuse
tel : 04.76.26.13.98, mel : ce.0380865J@ac-grenoble.fr

Chers parents, en cette rentrée nouvelle, nous vous présentons quelques informations qui vous permettront de mieux comprendre l'organisation et le fonctionnement de l'école.

I - Calendrier scolaire:

Congés scolaires :

Automne	fin des cours le 22.10 à 16h30, reprise le 8.11 à 8h30
Noël	fin des cours le 17.12 à 16h30, reprise le 3.01 à 8h30
Hiver	fin des cours le 11.02 à 16h30, reprise le 28.02 à 8h30
Printemps	fin des cours le 15.04 à 16h30, reprise le 2.05 à 8h30
Sortie des élèves: le 6 juillet 2022 à 16h30.	

II - Horaires:

La semaine scolaire s'articule désormais sur 8 ½ journées :

- Matin : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30, Après-midi : lundi, mardi, jeudi, vendredi 13h30 à 16h30

III - Effectif:

Depuis l'an dernier l'école s'est vu attribuer un quatrième poste d'enseignant et nous sommes heureux d'accueillir Sophie Eymond-Daru pour prendre en charge cette 4ème classe. L'école compte à ce jour 88 élèves répartis comme suit:

PS/MS	25	Enseignants:	Nathalie ROCHETTE
GS/CP	15		Hélène MARTIN
CE1/CE2	25		Sophie EYMOND-DARU
CM1/CM2	23		Pierre-Luc MARTINEZ-Laure GINET (vendredi)

Cindy ALLEGRET est l'assistante maternelle.

Pierre-Luc MARTINEZ est le directeur de l'école. Il est en décharge administrative tous les vendredis. Il peut donc vous recevoir ce jour au bureau de l'école. Il vous remercie néanmoins de prendre rendez-vous à l'avance afin de s'assurer de sa disponibilité.

IV - Sécurité:

- Dans le contexte des travaux d'extension en cours, l'école a mis en place les dispositions suivantes :

- 8h20 : Les parents des enfants de la classe de Nathalie rentrent dans la cour de l'école et remettent leur enfant à la maîtresse devant la porte du couloir. Les enfants de la classe d'Hélène sont accueillis par Hélène dans la cour. Les enfants des classes de Sophie et Pierre-Luc entrent par la porte de l'escalier extérieur et rejoignent seuls leur classe.
- 11h30 : Les enfants de classe de Nathalie sont remis aux familles à l'entrée de la cour. Hélène remet ses élèves aux parents devant la porte de l'entrée de la cour. Les enfants des classes de Sophie et Pierre-Luc sont accompagnés jusqu'à la porte de l'escalier extérieur.
- 13h20 : Les parents des enfants de la classe de Nathalie rentrent dans la cour de l'école et remettent leur enfant à la maîtresse devant la porte du couloir. Les enfants de la classe d'Hélène sont accueillis par Hélène dans la cour. Les enfants des classes de Sophie et Pierre-Luc sont accueillis devant la porte de l'escalier extérieur.
- 16h30 : Les enfants de la classe de Nathalie sont remis aux familles à l'entrée de la cour. Hélène remet ses élèves aux parents devant la porte de l'entrée de la cour. Les enfants des classes de Sophie et Pierre-Luc sont accompagnés jusqu'à la porte de l'escalier extérieur.

Protocole sanitaire Covid:

Différents scénaris sont envisagés en fonction du niveau de circulation du virus. Actuellement le niveau de circulation est au stade 2. En conséquence :

- Seuls les adultes faisant partie de l'équipe pédagogique et du personnel municipal entrent dans les locaux de l'école, ils portent un masque « grand public ». Les parents sont invités à prendre rendez-vous pour rencontrer les enseignants.
- Les enfants des classes de CP au CM2 portent un masque « grand public » fourni par leurs parents.
- Les familles sont invitées à garder leur enfant à la maison en cas de symptômes évoquant la Covid 19 et/ou si l'enfant souffre de fièvre (38° ou plus). Elles en informent alors le directeur de l'école.
- Les cours sont assurés en présentiel
- Le brassage des élèves est limité dans la mesure du possible.
- Les activités physiques et sportives sont autorisées en extérieur. En intérieur, une distanciation de 2 mètres doit être respectée.
- Si un cas de Covid 19 est constaté dans une classe, celle-ci est alors fermée.

Les accès à l'école sont verouillés en dehors des horaires d'accueil prévus. Une sonnette est à votre disposition à l'entrée de la porte de l'escalier extérieur. Nous vous rappelons que c'est à chaque fois un adulte de l'école, professeur ou ATSEM qui doit se déplacer pour déverrouiller la porte, c'est pourquoi nous faisons appel à votre bon sens pour limiter le recours à cette disposition qui doit rester exceptionnelle.

- Pour la sécurité des enfants et votre tranquillité, nous demandons aux parents de la classe de maternelle de n'emmener leur enfant qu'après en avoir averti la maîtresse. Ceci afin d'éviter qu'un enfant ne sorte seul de l'école.
- Un répondeur est à votre disposition pour prévenir l'école, si possible à l'avance, de l'absence éventuelle d'un enfant.
- Par respect pour le personnel, soyez ponctuels aux heures de sortie, la maîtresse ne pouvant se libérer tant qu'il reste un enfant dans la classe de maternelle. Après 11h30 ou 16h30, un enfant seul sera conduit en garderie.
- Nous rappelons que l'accès à l'école en voiture n'est pas autorisé aux heures d'entrée et de sortie des classes pour prévenir tout risque d'accident et en conformité avec les consignes du plan « Vigipirate ». Le Conseil d'école invite les parents à ne pas garer leur véhicule devant l'ancien bâtiment de la Mairie. Une dépose minute est mise à disposition dans la montée de la Cure, il est rappelé que le conducteur doit rester au volant pour pouvoir manœuvrer si besoin.

V - Hygiène et propreté des locaux

Afin de maintenir les locaux propres, nous invitons les parents à munir leurs enfants de chaussons d'intérieur.
Le ménage quotidien et la désinfection des locaux sont assurés par la société Alyo.

VI - Réunion d'information:

Dans chaque classe seront organisées des réunions d'information pour les parents.

Classe N. Rochette, 17.09 **Classe H. Martin**, le 14.09/ **Classe de S. Eymond-Daru** : le 10.09, **Classe PL Martinez**, le 9.09, à 18h00

VII - Périscolaire:

- **Garderie** : La Mairie organise une garderie le matin de 7h15 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h15, ainsi que le mercredi au Centre d'accueil de jour avec le projet « Plan mercredis » de 7h30 à 12h30. L'effectif des enfants à accueillir devra être suffisant pour maintenir cet accueil hebdomadaire. Pensez à inscrire l'enfant directement avec le logiciel « Complices ».
- **Restauration scolaire**: La Mairie organise également un service de restauration scolaire dans la MTL., s'inscrire également directement avec le logiciel « Complices ».

VIII - Représentants des parents d'élèves : A. Godfroy, D. Hégron, J. Bustos, E. Reynaud, A. Cauwel, et A. Vanardois ont été élus représentants des parents d'élèves au Conseil d'école pour l'année 2020/2021. Ils constituent un précieux relais entre l'école et les parents.

Les prochaines élections se dérouleront le 8/10. Les candidats intéressés peuvent déjà se déclarer auprès des élus ou du directeur.

Nous vous invitons à prendre connaissance des dates et horaires des Conseils d'école programmés pour l'année scolaire afin de permettre aux futurs candidats de s'organiser : Jeudi 21/10, Jeudi 10/02, Jeudi 16/06 de 18h00 à 20h00

IX - Assurance scolaire:

Comme chaque année l'école invite les familles à assurer leurs enfants . Cette assurance est obligatoire pour la pratique des activités pédagogiques facultatives. Sont considérées comme facultatives toutes les activités pour lesquelles une participation financière est demandée et/ou dont les horaires dépassent ceux prévus dans le cadre des activités habituelles. Ex. de sorties facultatives: cinéma, pique-nique, classe transplantée ...

Cette assurance doit obligatoirement comporter 2 garanties: Responsabilité civile (dommages causés à un tiers) et Individuelle corporelle Accident (couverture en cas d'accident).

X - Coopérative scolaire:

Les familles sont invitées à verser 10 euros pour 1 enfant ou 8 euros à partir de 2 enfants, afin d'alimenter une caisse coopérative dont la gestion est assurée par chaque classe. Cette coopérative permet le financement d'activités comme les visites de musée, séances de cinéma, autres spectacles ou animations pédagogiques organisées dans les classes...

XI- Effets personnels:

L'équipe invite les familles à vérifier que leurs enfants n'amènent pas d'objets de valeur, de jouets encombrants ou d'objets dangereux etc.... dans l'enceinte de l'école.

De nombreux vêtements oubliés sont déposés chaque année sous le préau de l'école. Il conviendrait de sensibiliser les enfants à ce problème, pour éviter ce stockage encombrant. Les vêtements étiquetés sont plus facilement retrouvés.

XII - Thème de l'année: " A l'école des p'tits loups de mer !" De nombreuses activités pédagogiques seront menées autour de ce thème interdisciplinaire..

XV- « Sou les Pommiers »:

« Sou les Pommiers » est le Sou de l'école de Pommiers. C'est une association constituée de bénévoles dont le but est l'organisation d'animations permettant la constitution d'un pécule mis à la disposition de l'école. Ainsi le Sou participe au financement de fréquentes sorties pédagogiques, de voyages éducatifs, d'activités pédagogiques ou encore de spectacles, contribue à développer la convivialité et favorise l'intégration des nouvelles familles dans l'école ainsi que dans le village. Fabienne Crozier en est la présidente. Nous invitons le plus grand nombre de volontaires à rejoindre l'équipe afin que perdure cette association précieuse.

Pour contacter l'équipe : Présidente : Fabienne Crozier 06.43.02.96.47

Bonne rentrée à tous !!!
L'équipe des enseignants